

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
SECRETARIAT GENERAL

Direction des Séances
Division des Plénières

SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2025
(2^{ème} S.O.)

PROCES-VERBAL N° 20
DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 13 JUIN 2025

Palais du Peuple

TS

A handwritten signature in blue ink, located at the bottom left of the page.

A handwritten signature in blue ink, located at the bottom right of the page.

I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue la veille, est reprise ce vendredi 13 juin 2025, à 14 heures 59 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 80 membres sont présents.
- 14 membres sont excusés.

Ce sont les Sénateurs :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. BABANGA MPOTIYOLO Anicet | 9. KANYIMBU SHINDANY Michel |
| 2. BAENDE ETAFE ELIKO Jean-Claude | 10. MONDONGE BAMBULU Alexis |
| 3. ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu | 11. MUMBERE MACHOZI Papy |
| 4. IDI TABANI Zakaria | 12. MUYA MUBOYAYI Clément |
| 5. KABASELE TUBAJIKA Micke | 13. NGAMBANI NGOVOLI Adonis |
| 6. KALALA WA KALALA José | 14. MPANDA KABANGU José |
| 7. KALONDA DELLA IDI Salomon | 15. SAINI SAMUNDENGO Joe |
| 8. KANDA KALAMBAYI Pierre | |

- 15 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. BAHATI TITO Arlette | 8. MBUGUJE MAREMBO Anne |
| 2. BAMANISA SAIDI Jean | 9. MULUMBA KONGOLO WA KONGOLO Gérard |
| 3. BASEANE NANGAA Christophe | 10. MUNTUABU LUKUNA LUABEYA Jean |
| 4. BOTEMA MBOYO Cathy | 11. MWAMIKEDI MAKANI Marcus |
| 5. ILUNGA KITOMBOLWE Alain | 12. NGINDU BIDUAYA Cédric |
| 6. ISENGE NDELO BOKEKA Corneille | 13. TSHISEKEDI ILUNGA Roger |
| 7. MBINGHO N'VULA Hubert | |

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'Assemblée plénière inscrit au calendrier des travaux et à l'ordre du jour un nouveau projet de loi de ratification de l'Ordonnance-loi modifiant la loi relative au secteur d'électricité.

Avant d'aborder l'examen des matières prévues à l'ordre du jour, le Président annonce l'anniversaire, ce jour, de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat. A cette occasion, il le rassure de l'accompagnement et du soutien du Sénat dans sa lutte pour la paix et la stabilité de la République Démocratique du Congo.

1. Examen et adoption du rapport financier du Bureau du Sénat

Abordant cette matière, le Président suspend la séance et décrète le huis clos.

2. Examen et adoption du rapport de la Commission Economique, financière et de la bonne gouvernance relatif au projet de loi modifiant et complétant la loi portant lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi que le projet de loi des finances rectificative de l'exercice 2025

Après le mot introductif du Président de la Commission sur les deux rapports, la Rapporteuse et le Vice-Président en donnent successivement lecture. Un débat est ouvert au cours duquel, les Sénateurs expriment notamment, les préoccupations ci-après :

- la solution à l'impaiement des membres des Assemblées provinciales et des Gouvernements provinciaux ;

TS

- la prise en charge des patriotes Wazalendo ;
- la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire sur la gestion d'AFRIDEX ;
- la surévaluation des charges des sociétés pétrolières de distribution ;
- la réaffectation des ressources générées dans le cadre de la réduction du train de vie des Institutions ;
- l'envoi de différentes missions de contrôle parlementaire en vue d'évaluer la réalisation physique du projet de développement des 145 territoires.

Après les réponses de la Commission, le débat sur les deux rapports est clos. Ensuite, l'Assemblée plénière les adopte.

A la suite de la motion de procédure du Sénateur Michel REMO YOSSA, elle procède à l'adoption, *in globo*, des deux projets de loi.

A cet effet, les intitulés, tous les articles ainsi que les exposés des motifs des deux projets de loi sont adoptés tels quels.

Sur 109 membres qui composent le Sénat, 78 prennent part au vote, tous à l'unanimité votent respectivement le projet de loi modifiant et complétant la loi portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive et le projet de loi des finances rectificative 2025.

Le premier sera transmis au Président de la République pour promulgation. Pour le second, voté en des termes non identiques par les deux Chambres, une commission mixte paritaire sera mise en place.

Sur ce, la séance est suspendue.

Il est 17 heures 30 minutes.

Fait à Kinshasa, le 13 juin 2025

La Rapporteure,

Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE